

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
9 février 2022

Date d'affichage
21 février 2022

Objet de la Délibération

Participation des communes - budget 2022

N° 11.2022

Séance du 17 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le dix-sept février à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS

Présents : Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Michel GONNET, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Philippe SIONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

*

Monsieur le Président expose aux membres du conseil que la Trésorerie a demandé qu'un protocole soit établi pour le versement de la participation des communes au SIVOM.

Il rappelle que jusqu'à présent les versements étaient faits en fonction de la trésorerie des communes et des besoins du SIVOM.

Il propose de délibérer sur les montants suivants, 418 020,17€ pour la commune de La Grave et 209 879,83€ pour la commune de Villar d'Arène.

Il demande que ces sommes soient versées au plus tard le 31 octobre 2022.

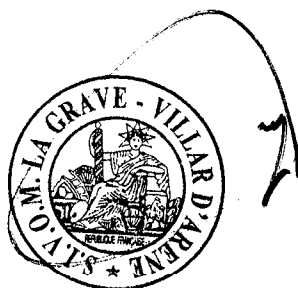
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour les montants de la participation des communes et valide le paiement au plus tard le 31 octobre 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,
Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20220217-11_2022-DE
Reçu le 22/02/2022
Publié le 22/02/2022

PARTICIPATION DES COMMUNES ANNEE 2022

	LA GRAVE	VILLAR
Potentiel fiscal par habitant	733,58	636,64
Population INSEE	492	313
Attribution de compensation	50 688,00	- 26 673,00
TOTAL	411 609,36	172 595,32
%	70,46%	29,54%

	LA GRAVE	VILLAR
Population 2021	492	313
%	61,12%	38,88%

RÉPARTITION	LA GRAVE	VILLAR
532 895,81 €		
Population	81 423,83 €	51 800,12 €
Potentiel fiscal	281 594,25 €	118 077,61 €
TOTAL	363 018,08 €	169 877,73 €
%	68,12%	31,88%

Montant participation des communes 2022 627 900€

Capital + intérêts groupe scolaire = 95 004,19€ 50/50 = 47 502,10€

627 900€ - 95 004,19€ = 532 895,81€

Rappel : 150 000€ Bat Air France sur 10 ans = La Grave + 7 500€ et Villar - 7 500€
Début budget 2019 fin budget 2028 inclus

CALCUL : LA GRAVE

363 018,08 + 47 502,10 + 7 500 = **418 020,17€**

CALCUL : VILLAR D'ARENE

169 877,73€ + 47 502,10€ - 7 500 = **209 879,83€**

AR Prefecture

005-240500264-20220217-11_2022-DE
Reçu le 22/02/2022
Publié le 22/02/2022